

MAPS 2.0



Momentum Advisory Professional Services (MAPS 2.0) **Services consultatifs professionnels d'élan**

ÉLIGIBILITÉ

Toutes les entreprises à but lucratif appartenant à des femmes (définies comme étant détenues à au moins 51 % par une ou plusieurs femmes), dans n'importe quel secteur, actuellement enregistrées à l'Île-du-Prince-Édouard et qui sont en activité continue depuis au moins un (1) an (c.-à-d. les entreprises enregistrées auprès de la province de l'Î.-P.-É. le 1er avril 2020 ou avant) sont admissibles.

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Le financement MAPS 2.0 vise à aider les entreprises à gérer les effets du COVID-19 et ses impacts. Des services consultatifs et professionnels visant à donner un élan seront contractés au nom de l'entreprise participante pour des projets dans les catégories suivantes :

- Opérations commerciales - peuvent inclure, sans s'y limiter, la manière de trouver des financements, l'aide à la passation de marchés dans les secteurs privé et public, des conseils en matière de ressources humaines, une stratégie de marketing, la planification des exportations, etc.
- Transformation de l'entreprise - peut inclure, sans s'y limiter, la manière de transférer les services/produits en ligne ; des conseils pour répondre aux urgences et priorités actuelles des clients ; la planification de la préparation ; la planification stratégique de la croissance de l'entreprise.
- Mesures de redressement - peuvent inclure, sans s'y limiter, la réinvention d'une entreprise ; la révision des plans de croissance de l'entreprise pour l'environnement post-COVID ; l'aide à la rétention et à la réinsertion du personnel ; des modèles alternatifs d'approvisionnement et de développement de produits.
- D'autres activités qui soutiendront les objectifs des initiatives globales du programme.

Veillez noter : les fonds ne peuvent pas être utilisés pour l'infrastructure, les achats d'immobilisations, les loyers et/ou les salaires.

COÛTS

MAPS 2.0 couvrira 100 % de tous les coûts de services professionnels et de consultation associés au projet, jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Bien qu'aucune contribution financière ne soit exigée de la cliente, on s'attend à ce qu'elle consacre du temps au projet et à la phase

d'évaluation. Cette contribution en temps devrait varier en fonction du projet individuel et fera l'objet d'une discussion et d'un accord mutuel au cas par cas.

La valeur du projet ne peut pas dépasser une demande maximale de 25% du total des revenus de la demandeur du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Une preuve des détails financiers peut être demandée après la réception de la demande.

Le financement est limité aux services professionnels et ne peut être utilisé pour l'achat de biens, y compris les équipements de protection personnelle, les licences de technologie ou de logiciels, ni pour les dépenses en capital, les loyers, les salaires ou tout autre coût opérationnel standard.

PROCESSUS

Après approbation conditionnelle, la cliente travaillera avec la responsable du programme de la PEIBWA pour engager un fournisseur de services professionnels. Si la demandeur n'a pas de consultant ou consultante en tête au moment de la demande, la PEIBWA travaillera avec l'entreprise pour trouver le soutien approprié. Si la demandeur souhaite travailler avec un fournisseur particulier ou une fournisseuse particulière, ce fournisseur ou cette fournisseuse est demandé(e) de soumettre un profil au registre des services professionnels de la PEIBWA pour vérification.

Une fois le/la fournisseur sélectionné(e) et approuvé(e), un paiement initial de 25 % du financement total du projet sera versé au/à la fournisseur de services à la signature du contrat, le reste étant payable à la fin du projet et à la réception d'un rapport final approuvé par la cliente.

CALENDRIER

La date limite de dépôt des candidatures au programme est le vendredi 23 avril 2021 à 17 h (HEA).

Toutes les demandes de projet seront examinées, mais seules les candidates retenues seront contactées.

Le processus de sélection devrait prendre environ deux semaines.

Les projets approuvés doivent être achevés avant le 16 juillet 2021.

POSTULEZ ICI : <https://www.surveymonkey.com/r/TTG2021>

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Veillez contacter **Jane L. Maclsaac**, responsable du développement commercial et des adhésions de la PEIBWA, à jane@peibwa.org ou au 902-892-6040.



PRINCE EDWARD ISLAND
**BUSINESS
WOMEN'S**
ASSOCIATION

Support. Inspire. Succeed.

